

## L'impact de la politique énergétique sur la compétitivité industrielle française

### Recommandations pour une politique énergétique qui soutienne la compétitivité

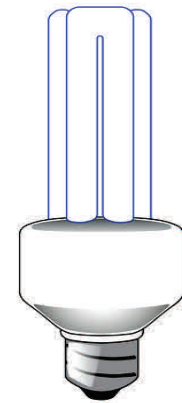
La politique énergétique de la France doit concilier la sécurité d'approvisionnement énergétique, la préservation de l'environnement, et un prix de l'énergie (électricité, gaz naturel) qui sauvegarde sa compétitivité industrielle externe. Ces exigences doivent guider les réflexions en cours sur la transition énergétique française.

Notre pays a des atouts à valoriser (une électricité peu carbonée produite en France à un coût compétitif, des industries de pointe dans de nombreuses filières énergétiques) mais doit faire face à deux grands types de contraintes : celles qui sont liées à l'évolution du secteur énergétique mondial (hausse tendancielle du prix des énergies, volatilité des marchés de l'énergie, écart de prix du gaz et de l'électricité grandissant entre l'Europe et les Etats-Unis), et celles de sa propre situation énergétique (poids croissant de la facture énergétique dans le déficit commercial, hausse des charges qui financent le soutien public aux énergies renouvelables, érosion progressive de l'avantage de compétitivité qu'a longtemps représenté un prix de l'électricité 20 à 30% plus bas que la moyenne européenne).

Ces contraintes menacent directement la compétitivité-coût des industries les plus intensives en électricité et en gaz, celles dont les coûts énergétiques représentent une grande partie des coûts de production (entre 40% et 75% pour les secteurs chimique, sidérurgique, de production énergétique, etc.) et des coûts d'utilisation des produits (transports).

La situation de ces industries est aggravée par l'absence d'un cadre politique et réglementaire adapté à leurs enjeux énergétiques. Au contraire, les coûts induits par les réglementations énergétiques et climatiques s'ajoutent à ceux liés au prix de l'énergie. Par ailleurs, certaines filières énergétiques pâtissent de l'absence d'un accompagnement public adapté qui les aide soit à se structurer et à devenir compétitives sur les marchés domestiques et mondiaux, soit à s'adapter et se développer sur ces marchés.

Or, seule une industrie compétitive peut contribuer à la prospérité de notre économie nationale, jouer un rôle clé en faveur du développement durable, et être un agent d'innovation, activité essentielle à la croissance économique et au maintien d'une base industrielle forte en France et en Europe.



Janvier 2013

#### Le Cercle de l'Industrie

Basé à Paris et à Bruxelles, le Cercle de l'Industrie est un lieu de dialogue et d'échanges.

Il rassemble les Présidents de grandes entreprises intervenant dans tous les secteurs industriels ainsi que des hommes politiques.

En 2011, les entreprises membres du Cercle de l'Industrie ont réalisé un chiffre d'affaires d'environ 850 milliards d'euros. Elles employaient près de 2,5 millions de personnes.

*Les industriels français souhaitent être associés au débat en cours sur la transition énergétique et participer à la définition des objectifs et des mesures. Les membres du Cercle de l'Industrie proposent l'adoption d'un cadre politique et réglementaire cohérent et stable sur le long terme, qui donne de la visibilité aux acteurs économiques, et soutienne la compétitivité industrielle française :*

*→ en favorisant l'accès à un niveau de prix de l'énergie et de taxes liées, à la fois modéré et prévisible,*

*→ en incitant les entreprises à investir dans des technologies innovantes pour améliorer leur efficacité énergétique et à limiter leurs émissions de dioxyde de carbone,*

*→ en encourageant le développement de filières énergétiques nationales compétitives.*

## La politique française de transition énergétique devrait être guidée par quelques principes clairs et identifiés

- ◆ **Agir avec méthode** : distinguer les objectifs (la sécurité de l’approvisionnement, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, etc.) des moyens (l’amélioration de l’efficacité énergétique, la mise en avant de certaines technologies énergétiques, etc.) ; distinguer les mesures à effet immédiat ou à court terme, et les actions à moyen ou à long terme (qui produiront leurs effets d’ici 2030 ou d’ici 2050).
- ◆ **Maitriser les coûts de la transition énergétique**, en s’appuyant sur les atouts français existants tout en laissant toutes les options ouvertes en termes de sources énergétiques (y compris non conventionnelles), et en veillant à la neutralité technologique des mesures de politique énergétique. De manière générale, tout objectif ou projet de mesure devrait être soumis à une évaluation ex ante des coûts/bénéfices attendus, sans partis pris.
- ◆ **Tenir compte du contexte international**, en particulier des politiques énergétiques de nos partenaires européens (notamment l’Allemagne, dont les aides aux gros consommateurs électro-intensifs ont assuré un prix de l’électricité taxes et charges comprises très proche de celui de leurs concurrents français en 2012) et extra-européens (tels que les Etats-Unis, dont le secteur énergétique est bouleversé par l’exploitation des hydrocarbures non conventionnels).

## Sur le plan opérationnel, les outils de politique énergétique devraient mettre en œuvre ces principes.

- ◆ **Les technologies et les infrastructures énergétiques** : à court terme (d’ici 2030), la France doit s’appuyer sur le déploiement de technologies énergétiques compétitives, matures et adaptées aux contraintes géographiques locales (en termes de vent, de soleil, etc.). Elle doit s’efforcer de rentabiliser au maximum ces technologies, ainsi que les infrastructures énergétiques correspondantes (unités de production, réseaux de transport et de distribution) jusqu’à leur fin de vie économique. En parallèle à ces actions, la France devrait préparer le long terme, c’est-à-dire l’horizon 2050, de deux manières :
  - ⇒ en soutenant la R&D (dont les projets de démonstration) visant les technologies d’excellence françaises et les nouvelles technologies énergétiques pauvres en CO<sub>2</sub> qui sont encore loin d’être compétitives en France étant donné nos contraintes géographiques (solaire photovoltaïque, etc.), ou qui présentent des difficultés techniques (intermittence des énergies renouvelables, stockage, etc.), ou de financement (captage et stockage de carbone), ou qui ont une importance stratégique pour certains secteurs industriels (carburants alternatifs, etc.) ;
  - ⇒ en encourageant le développement de filières énergétiques nationales compétitives, y compris à l’export pour des technologies non compétitives sous nos latitudes. Il s’agit d’une part de ne pas pénaliser les filières d’excellence existantes (dans les secteurs du pétrole, du gaz, de l’électricité dont le nucléaire) où la France dispose d’acteurs mondialement reconnus, et d’autre part d’encourager le développement de nouvelles filières énergétiques (telles que l’éolien terrestre et offshore, le solaire photovoltaïque, la biomasse, le stockage d’électricité, les moteurs électriques et hybrides, l’hydrogène énergie, les biocarburants de 2<sup>nde</sup> et 3<sup>eme</sup> génération, l’économie circulaire, le CSC, etc.) Les industriels sont prêts à participer à l’identification de filières d’avenir, un enjeu majeur pour la France.

- ◆ **La tarification de l'accès à l'énergie.** A court terme, il est essentiel de permettre aux entreprises françaises d'accéder à un prix de l'énergie (charges et taxes comprises) qui leur permette de préserver leur compétitivité-coût vis-à-vis de leurs concurrentes européennes et extra-européennes. Cela passe par un certain nombre de mesures, parmi lesquelles :

- ⇒ permettre aux entreprises industrielles françaises de garantir leur approvisionnement énergétique sur le long terme ;
- ⇒ remettre à plat le système de financement public du développement des énergies renouvelables ;
- ⇒ identifier les secteurs industriels les plus vulnérables directement ou indirectement à la concurrence internationale en termes de coûts énergétiques (en particulier les électro-intensifs), et prendre des mesures ciblées pour leur permettre de préserver leur compétitivité.

A long terme, il faut par ailleurs faire en sorte que les tarifs et les prix de vente des énergies reflètent les coûts réels de production et de fourniture, pour transmettre aux consommateurs un signal-prix qui les incite à renforcer leur efficacité énergétique. Cette politique de vérité des prix devrait s'accompagner de mesures visant à préserver la compétitivité-coûts énergétiques des entreprises les plus intensives en énergie.

- ◆ **La maîtrise de la demande d'énergie (MDE).** A court terme, il faut soutenir la rénovation énergétique du parc industriel français, en aidant les entreprises à identifier et financer les mesures d'efficacité énergétique qui permettront de préparer l'avenir. A côté de l'approche sectorielle, il faut développer une approche holistique faisant collaborer les secteurs qui s'interfacent (producteurs/consommateurs, plateformes industrielles/métropole urbaine, etc.).

- ◆ **La politique énergétique et climatique de l'UE.** Dès maintenant, la France devrait promouvoir auprès de ses partenaires européens un rééquilibrage des politiques énergétique et climatique de l'UE en faveur de sa compétitivité industrielle externe. Le prix de l'énergie en Europe est une composante importante de cette dernière. Il faut une réflexion commune entre pouvoirs publics, consommateurs et producteurs énergétiques français sur la politique énergétique et climatique européenne au-delà de 2020, dans la perspective des débats qui s'annoncent au niveau de l'UE.

Sur le plan intra-européen : l'UE devrait se fixer un objectif climatique unique pour 2030, neutre technologiquement, et exprimé en baisse des émissions de CO<sub>2</sub>, au lieu de multiplier les objectifs de moyens (exprimé en énergies renouvelables ou en efficacité énergétique). Face à l'interdépendance énergétique de fait entre les Etats membres, l'UE doit veiller à ce que les décisions unilatérales de ces derniers ne déstabilisent ni l'approvisionnement énergétique européen, ni les prix de l'énergie, et n'entraînent pas une fuite des industries vers l'étranger.

- ⇒ Il faut renforcer la coordination des politiques énergétiques nationales, en préservant la souveraineté des Etats membres sur leur bouquet énergétique. La France pourrait proposer à ses partenaires européens, en particulier à l'Allemagne, de rapprocher les politiques nationales en matière de tarifs, de subventions, de mécanismes de capacité, et d'efficacité énergétique.
- ⇒ L'UE pourrait avancer vers une véritable mise en commun des atouts des Etats membres, pour construire un pôle de haut niveau de R&D sur les technologies nécessaires à la transition énergétique.
- ⇒ Enfin, la politique de concurrence et de contrôle des aides d'Etat de l'UE devrait intégrer l'objectif de préserver la compétitivité-coûts énergétiques des industries intensives en énergie.

Sur le plan international : l'UE devrait impérativement viser à assurer à ses industries un « *level playing field* » mondial. Les investissements industriels s'orientent là où les coûts de production, notamment énergétiques, sont les plus faibles. L'UE doit tenir compte de cette réalité lors des négociations climatiques internationales et faire preuve de réalisme en évitant de se fixer des objectifs de réduction d'émission de CO<sub>2</sub> unilatéraux et trop ambitieux.